

ANNEXE 6a

Objectifs stratégiques socio-économiques

Les objectifs stratégiques particuliers socio-économiques listés dans ce document structureront le programme d'actions du DSF. L'ordre de présentation de ceux-ci n'induit aucune hiérarchisation entre eux.

La recherche et la connaissance constituent des piliers essentiels et transversaux à l'ensemble de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, soutenant chaque objectif pour assurer une gestion durable et éclairée.

Dans ce document, des logos identifient les objectifs stratégiques particuliers qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

1) Adaptation au / Atténuation du changement climatique : la contribution d'objectifs à l'adaptation ou l'atténuation au changement climatique pour assurer une transition réussie.

CC

2) Sobriété de la consommation en énergie, eau et foncier : les objectifs qui participent à cette sobriété qui doit être un préalable à toute démarche afin de rendre la transition soutenable.

SOB

3) Lien terre – mer : les objectifs qui contribuent à la prise en compte de ce lien, qui est fondamental pour assurer le maintien ou l'atteinte d'un bon état écologique, mais aussi pour assurer les transitions indispensables.

LTM

4) Décarbonation : Objectifs qui contribuent à la trajectoire de réduction des émissions de CO2.

DECA

1 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LITTORAUX

Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant ou réduisant les impacts liés aux pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers selon une approche écosystémique.

Décliné en 37 OE particuliers

Enjeu majeur de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, les écosystèmes marins sont des structures écologiques complexes et fragiles dont le bon fonctionnement dépend directement de la nature et du niveau des pressions engendrées par les activités humaines.

La limitation des perturbations physiques des habitats pélagiques et benthiques et la mise en œuvre de techniques d'exploitation durable des ressources marines aux impacts environnementaux limités visent à diminuer les pressions sur les espèces et les habitats.

L'évitement d'activités génératrices de dérangements d'espèces protégées et la limitation des risques d'introduction d'espèces non indigènes envahissantes concourent également à réduire les pressions sur les milieux marins.

2 - BIODIVERSITÉ MARINE ET LITTORALE

Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes et la connectivité écologique. Cet objectif s'appuiera sur des mesures de protection ou de restauration adaptées et prendra en compte les effets du changement climatique.

Décliné en 15 OE particuliers (en cours de consolidation)

Enjeu majeur de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, le maintien de la biodiversité marine nécessite de prendre des mesures de protection ou de restauration adaptées.

Extrêmement riche en habitats marins, la façade est également le lieu de vie, d'alimentation, de repos et d'hivernage, de reproduction, de transit de nombreuses espèces marines qui contribuent à la diversité biologique et au bon fonctionnement des écosystèmes marins, du bas jusqu'en haut de la chaîne trophique.

En complément des actions de réduction des pressions anthropiques sur les milieux marins, l'adoption de documents de gestion d'aires marines protégées et la prise de mesures réglementaires de protection d'espèces et d'habitats rares ou menacés permettent de conserver la richesse écologique des milieux marins.

La mise en œuvre d'actions de suppression d'obstacles artificiels et de restauration d'espaces naturels permet également de préserver ou de rétablir la connectivité écologique des milieux marins et de favoriser la biodiversité marine.

3 - PÊCHE PROFESSIONNELLE

Soutenir les activités de pêche professionnelle artisanale en cohérence avec les enjeux de bon état et de productivité des habitats marins, en accompagnant l'adaptation aux évolutions des unités, afin d'assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord pour conforter et pérenniser le modèle artisanal rentable.

Décliné en 21 OE et 4 OSE particuliers

Avec 727 navires immatriculés sur la façade maritime Manche Est-mer du Nord, générant plus de 27% de la valeur nationale de la pêche, l'activité de pêche professionnelle est vitale et structurante pour l'économie locale. La flotte, composée principalement de chalutiers dragueurs, caseyeurs, et senneurs, se concentre sur des espèces clés comme la coquille Saint-Jacques, le buccin, la sole, et les calmars, qui représentent les débarquements les plus significatifs. Les pêcheurs professionnels de la façade MEMN jouent un rôle vital dans l'approvisionnement en produits de la mer de haute qualité. Ce secteur doit s'adapter aux défis posés par le changement climatique, des enjeux de protection environnementale, ainsi qu'aux conséquences des changements géopolitiques. L'innovation technologique, les bonnes pratiques développées par les pêcheurs soutiennent une pêche toujours plus durable, avec une protection des stocks et des habitats marins. L'attrait des métiers de la pêche et l'offre en formations adaptées doivent être renforcés pour garantir une relève qualifiée et compétente pour l'avenir et assurer la souveraineté alimentaire, tout en répondant aux exigences environnementales et économiques.

Les points d'attention spécifiques de la pêche professionnelle seront pris en compte au travers de réunions dédiées des instances de gouvernance de la façade (Conseil maritime de façade et ses commission particulière et commissions spécialisées).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS :

3A Soutenir la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale CC SOB DECA

3B Promouvoir la commercialisation des produits de la mer durables et de qualité CC SOB

3C Soutenir les bonnes pratiques et les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources

3D Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés CC SOB

3E Prioriser l'accès de la pêche artisanale dans les parcs éoliens selon une logique de maîtrise des risques

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	3A Soutenir la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale.
Contribue à	SNML2 : <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser, optimiser et sécuriser les outils de production de la pêche professionnelle pour améliorer la compétitivité de la filière des produits de la mer et leur performance environnementale
Activités concernées	Pêche professionnelle ; industries navales et nautiques
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Nombre de navires ayant bénéficié de mesures permettant une réduction de la consommation de carburants fossiles ou convertis à des carburants durables Cible 1 : nombre d'innovations applicables à la pêche Indicateur 2 : nombre de dossiers OS1.6 d'aides à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques Indicateur 3 : Consommation énergétique moyenne de la flotte de pêche (tendance de cette consommation à la baisse) Indicateur 4 : Émissions de GES de la flotte de pêche de la façade MEMN Indicateur 4 : âge moyen des navires de la façade MEMN (comparaison avec l'âge moyen au niveau national) Indicateur 5 : Montant investi sur l'innovation de flotte de pêche
Localisation	Toutes zones

Facteurs d'influences	Innovation ; Économie
Politiques publiques associées	FEAMPA
Impacts sur d'autres objectifs	13A ; D01-HB-OE-04-05-06-10 ; D01-MT-OE-02-03 ; D01-OM-01 ; D01-PC-01-05 ; D06-OE02 ; D08-OE02-03-04 ; D10-OE02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la RD et les retombés d'innovations d'autres secteurs sur la pêche - La sélectivité des engins de pêche dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et par rapport aux espèces protégées afin de limiter les captures indésirables en fonction d'innovations technologiques encore inexistantes - Le soutien financier pour la décarbonation des navires de pêche - La modification des engins pour réduire les impacts sur les habitats tout en conservant un niveau d'efficacité de pêche équivalent - La réduction de la consommation énergétique et l'efficacité énergétique (hors remotorisation) - Les équipements de production à bord contribuant notamment à la préservation de la qualité et la valorisation des produits de la pêche, leur traçabilité et les obligations de déclarations - nombre de captures accidentelles, par espèce et par marée - nombre de dossiers FEAMPA validés par les régions relatifs au « Soutien aux investissements pour renforcer les activités de pêche durable sur le plan économique, social et environnemental », au « Soutien à l'installation des jeunes pêcheurs et aux investissements à bord augmentant la jauge » et au « Soutien aux activités pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 »

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	3B Promouvoir la commercialisation des produits de la mer durables et de qualité
Contribue à	SMNL2 : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la qualité exceptionnelle des produits de la mer nationaux Prise en compte des cahiers d'acteur n°6, 123 et 215 dans cet OSE.
Activités concernées	Pêche professionnelle ; aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : nombre de dossiers FEAMPA validés par les régions relatifs au « Soutien aux investissements qui vont promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques » et au « Soutien au développement des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et transformer ces produits » Cible 1 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Économie
Politiques publiques associées	FEAMPA OS 2.2
Impacts sur d'autres objectifs	3C ; 4F ; 12F

Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la vente directe (circuits courts) - Valoriser les criées - Favoriser les initiatives de découverte des produits par le public (dégustations sur place, semaine de goût, etc.) - Soutenir et développer les activités de transformation des produits de la mer à proximité des ports ainsi que la montée en gamme des produits - Mettre aux normes les circuits de congélation et logistiques d'acheminement des produits de la mer (Rapport Lahoche) - Diminuer les frais de débarquement et de commercialisation supportés par les pêcheurs - Mettre en avant les labels (Ex : MSC, Artysanal, Ecolabel Pêche durable, Pavillon France, Label rouge, IGP)
---	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	3C Soutenir les bonnes pratiques et les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources
Contribue à	SNML2 : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux avantages nutritionnels des produits de la pêche et des élevages marins et aquacoles, derniers produits sauvages de consommation courante - Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la mer pour répondre aux exigences des consommateurs, avec la mise en place de labels fiables intégrant des critères environnementaux solides

	et le développement de l'affichage environnemental
Activités concernées	Pêche professionnelle ; Commercialisation des produits de la mer
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Nombre de pêcheries certifiées ayant un SIQO – écolabel public Indicateur 2 : Nombre de pêcheries ayant un SIQO – labels privés dont MSC Indicateur 2 : Le % de CA des produits de la mer (PDM) labelisés et commercialisé Indicateur 3 : Le % de la quantité des PDM labelisés et commercialisé Indicateur 4 : Le % de rentabilité des pêcheurs dans la chaîne de valeur des PDM labelisés
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Sensibilisation
Politiques publiques associées	FEAMPA OS 2.2
Impacts sur d'autres objectifs	3B ; 4E ; D03-01-02 ; D04-OE02 ; D09-OE01
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études de marché - Lancer des études pour améliorer le marché des PDM labelisés - Étiquetage -origine des produits dans les plats cuisinés - Mettre en avant les labels (Ex : MSC, Artysanal, Ecolabel Pêche durable, Pavillon France, Label rouge,

	<p>IGP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des exigences des labels aux spécificités de la façade
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	3D Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la démarche zéro déchet 360° dans les ports de pêche <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°87 dans cet OSE.</p>
Activités concernées	Pêche professionnelle
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : quantité collectée de déchets des engins de pêche contenant du plastique (DDS)</p> <p>Indicateur 2 : Le % du CA réalisé de la vente des déchets valorisés</p> <p>Indicateur 3 : Le % d'utilisation des déchets valorisés</p> <p>Indicateur 4 : Nombre des ports de la façade équipés d'un système de récupération des déchets de pêche</p>
Localisation	Toutes zones
Facteurs d'influences	Aménagements portuaires ; Recherche et développement
Politiques publiques	FEAMPA

associées	
Impacts sur d'autres objectifs	7G ; D01-OM-OE01 ; D10-OE02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces adaptés à la récupération et au tri des déchets sur les navires - Sensibiliser la profession à des techniques de pêche plus respectueuses - Emploi matériaux dégradables n'altérant pas l'efficacité de l'engin - Impliquer les collectivités pour le traitement à terre des déchets - réaliser une études de marché - encourager les recherches scientifiques et des projets de recyclages des déchets issus de la pêche - Créer des fonds de financement des projets de recyclage

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	3E Prioriser l'accès de la pêche artisanale dans les parcs éoliens selon une logique de maîtrise des risques
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et accompagner le maintien ou le développement de différentes activités et usages dans les parcs éoliens (co-usages) <p>Prise en compte des cahiers d'acteur n°6, 123 et 215 dans cet OSE.</p>

Activités concernées	Pêche professionnelle ; énergies marines renouvelables
Indicateurs et cibles	Indicateur à développer durant le cycle
Localisation	Toutes zones
Facteurs d'influences	Économie
Politiques publiques associées	FEAMPA
Impacts sur d'autres objectifs	
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter, dimensionner les parcs à la reprise de l'activité de pêche et d'assurer une distance suffisante entre les éoliennes • Ensouiller ou protéger les câbles permettant la reprise de l'ensemble des activités de pêche professionnelles • Distance suffisante entre éoliennes en fonction du RETEX de EOHF, EOC et EMDT • Réduction au maximum de l'écart entre le CA réalisé avant et post parcs éoliens • Les points d'attention spécifiques de la pêche professionnelle seront pris en compte au travers de groupes de travail pêche.

4 - AQUACULTURE

Conforter les atouts conchylicoles et les potentiels piscicoles et algocoles de la façade maritime Manche Est-mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.

Décliné en 15 OE et 7 OSE particuliers

Le soutien des activités aquacoles durables sur la façade maritime Manche Est-mer du Nord permettra notamment de contribuer à la souveraineté alimentaire, en cohérence avec les orientations nationales du Plan Aquaculture d'Avenir.

Cela inclut l'optimisation des pratiques via l'innovation, la recherche et le développement, ainsi que l'adaptation aux risques environnementaux et sanitaires. Les entreprises conchylicoles et aquacoles pourront être soutenues dans leurs démarches de renouvellement et d'installation par exemple au moyen d'expérimentations.

Le développement de formations adaptées aux métiers de la conchyliculture, pisciculture, algoculture, aquaponie et élevage de crustacés sera renforcée, avec une attention particulière portée à l'innovation technique et à l'amélioration des conditions de travail et du bien-être animal.

La promotion des produits aquacoles, notamment à travers des labels de qualité et par des campagnes ou des événements de promotion, sera encouragée pour renforcer la compétitivité et l'attrait du secteur et mettre en avant le caractère durable de ces activités.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

4A Encourager une production aquacole en cohérence avec le potentiel de la façade maritime

4B Faciliter l'établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles **CC LTM**

4C Favoriser les activités aquacoles durables et respectueuses des écosystèmes **CC SOB**

4D **LTM Soutenir les élevages conchylicoles dans la gestion du risque sanitaire et environnemental**

4E Soutenir les démarches de signe de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources

4F Promouvoir la commercialisation des produits de la mer

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4A - Encourager une production aquacole en cohérence avec le potentiel de la façade maritime
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et renforcer la vocation aquacole ou conchylicole de certaines zones littorales françaises - Identifier les zones d'importance socio-économique et biologique essentielles pour l'aquaculture (élevages marins, conchyliculture, algoculture) par façade - Etablir une vision prospective aquacole (conchylicole, piscicole, algocole) en adéquation avec les objectifs du plan d'aquaculture d'avenir et des lignes directives pour le développement durable de l'aquaculture
Activités concernées	Aquaculture
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Evolution du volume de production conchylicole Cible 1 : Pas de diminution par rapport à la moyenne des années 2013-2019 Indicateur 2 : Réviser les zones propices à l'aquaculture définies dans les SRDAM Cible 2 : Produire des cartes issues de nouvelles études scientifiques sur les zones propices à la conchyliculture, la pisciculture marine et l'algoculture</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7

Facteurs d'influences	Économie ; Recherche et développement ; Cohabitation entre activités ; Connaissances
Politiques publiques associées	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.1 TA 4 ; SRDAM
Impacts sur d'autres objectifs	4B ; 4E
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances sur les impacts et sur les capacités d'accueil du milieu - Diversification de l'activité : entreprises artisanales, diverses espèces - Structurer une filière Algues cohérente avec les caractéristiques de la façade

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4B - Faciliter l'établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier de nouveaux espaces de développement de la conchyliculture, de l'aquaculture, de l'algoculture et des cocultures (AMTI) dans les DSF et SRDAM - Conformément au plan aquaculture d'avenir, augmenter le pourcentage des surfaces de productions conchyloles de 1% à 3% - Encourager la diversification des espèces d'élevage

Activités concernées	Aquaculture
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : 'nombre de demandes de projets d'aménagements des concessions conchylicoles et de concessions expérimentales Cible 1 : Indicateur 2 : Cible 2 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Simplification administrative ; Recherche et Développement ; Cohabitation des usages sur le littoral et au large ; Connaissances
Politiques publiques associées	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.1 TA 4 ; SRDAM ; SdS
Impacts sur d'autres objectifs	4A ; D01-HB-OE-03-04-05-06 ; D01-PC-OE05 ; D02-OE01-02-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE04 ; D09-OE-01 ; D10-OE02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser la liste des techniques et espèces autorisées dans les SdS - Soutenir les professionnels de l'aquaculture dans l'accès au foncier

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4C - Favoriser les activités aquacoles durables et respectueuses des écosystèmes
----------------------------------	---

Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources, équilibre entre disponibilité des ressources et sensibilité des milieux marins - Mieux valoriser l'économie circulaire et les activités zéro déchet
Activités concernées	Aquaculture
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de dossiers FEAMPA validés par les régions relatifs au « Soutien à la promotion des activités aquacoles durables et économiquement viables »</p> <p>Cible 1 :</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Innovation ; Recherche et développement
Politiques publiques associées	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.1 TA 1
Impacts sur d'autres objectifs	D02-OE01-02-04 ; D08-OE04 ; D09-OE01 ; D10-OE02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'appels à projet concernant la création de matériaux aquacoles biodégradables - Lancement d'appels à projet pour la réalisation de recherches et la création d'entreprises "avec des projets d'AMTI ou d'espèces émergentes à faibles niveaux trophiques - Encourager la recherche et l'expérimentation quant à 1) l'alimentation des poissons d'élevage 2) les

	<p>dispositifs innovants de circuits fermés d'eau de mer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les synergies avec d'autres acteurs :
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4D - Soutenir les élevages conchylicoles dans la gestion du risque sanitaire et environnemental
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les structures professionnelles pour mettre en place un fond de mutualisation sanitaire et environnemental pour les élevages conchylicoles - Contribuer à une assurance pour les élevages aquacoles
Activités concernées	Aquaculture
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Déployer des outils financiers collectifs et des dispositifs d'indemnisation publics face aux risques sanitaires et aux aléas environnementaux</p> <p>Cible 1 :</p> <p>Indicateur 2 : qualité microbiologique des lieux de surveillance dans les zones de production conchylicoles</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Innovation ; Planification
Politiques publiques	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.1 TA 5

associées	
Impacts sur d'autres objectifs	D02-OE01-02-04 ; D07-OE04 ; D08-OE04 ; D09-OE01
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un fonds de mutualisation conchylicole - Investir dans la mise à l'abri de la production de coquillages en cas d'épidémie (norovirus) f - Mesures de lutttes contre la prédation

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4E - Soutenir les démarches de signe de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la mer pour répondre aux exigences des consommateurs, avec la mise en place de labels fiables intégrant des critères environnementaux solides et le développement de l'affichage environnemental
Activités concernées	Aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Augmenter la proportion de produits aquacoles labellisés par rapport à la production totale</p> <p>Cible 1 :</p> <p>Indicateur 2 : nombre de dossiers FEAMPA validés par les régions relatifs au « Soutien au développement des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et transformer</p>

	ces produits » Cible 2 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Sensibilisation
Politiques publiques associées	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.2
Impacts sur d'autres objectifs	3C ; D02-OE01-02-04 ; D08-OE04 ; D09-OE01
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études de marché - Étiquetage-origine des produits dans les plats cuisinés - Travailler sur les Analyses Cycle de Vie et l’Affichage environnemental des produits de l’aquaculture

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	4F - Promouvoir la commercialisation des produits de la mer
Contribue à	SNML2 : <ul style="list-style-type: none"> - Mieux valoriser l'économie circulaire et les activités zéro déchet - Sensibiliser aux avantages nutritionnels des produits de la pêche et des élevages marins et aquacoles,

	derniers produits sauvages de consommation courante
Activités concernées	Aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Augmenter la proportion de produits aquacoles français vendus sur la façade Cible 1 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Economie
Politiques publiques associées	Plan Aquacultures d'avenir ; FEAMPA OS 2.2
Impacts sur d'autres objectifs	3B ;
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la communication, au niveau national et régional, autour du caractère « local » des produits de conchyliculture, de leurs bienfaits nutritionnels et écologiques et sur la manière de les cuisiner - Favoriser la vente directe (circuits courts) - Améliorer l'intégration des activités de transformation et de dégustation à proximité des sites de production

5 - ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime. La meilleure compatibilité avec les autres activités sera constamment recherchée.

Décliné en 16 OE et 4 OSE particuliers (en cours de consolidation)

La diversification du mix énergétique est un enjeu majeur de la façade Manche Est-mer du Nord et correspond à un enjeu national de transition écologique vers un mix énergétique décarboné.

Le développement de l'éolien en mer posé reste le moteur du développement des EMR au large de la façade. Les 4,6 GW déjà installés, en cours de construction ou en développement sont complétés par le lancement de 7 à 11 GW de nouveaux projets à horizon 10 ans, notamment à l'occasion de l'appel d'offres annoncé en 2025.

Ces nouveaux projets sont lancés au sein des zones de développement retenues à l'issue du débat public relatif à la révision de la stratégie de façade maritime et de la cartographie de l'éolien en mer et sont conduits en coordination avec les projets de la façade NAMO et les projets éoliens des îles anglo-normandes.

Le développement hydrolien dans le Raz Blanchard rentre dans une phase opérationnelle avec le démarrage prochain des travaux d'installation des fermes pilotes Flowatt (17 MW, 6 hydroliennes) et NH1 (12 MW, 4 hydroliennes) pour une mise en service en 2026/2027. L'exploitation des projets durera 20 ans. Un ou des appels d'offres commerciaux sont attendus dans la zone du Raz Blanchard, dont le potentiel a été caractérisé à environ 3 à 5 GW selon la SNML 2 pour une emprise maritime de l'ordre de 50 à 60 km². Ces appels d'offre pourront être lancés dans le cadre de la future PPE 3 comme indiqué dans le Plan National Energie Climat transmis à l'Union Européenne en juin 2024.

Plusieurs appels d'offres sur l'éolien en mer, de 1 000 MW minimum chacun, sont lancés sur notre façade d'ici 2030 pour tirer pleinement profit de son potentiel éolien (l'identification serait de 1 500 à 2 400 km² de zones potentielles d'appel d'offres).

L'identification des zones propices pour le développement des projets éoliens et hydroliens fait l'objet de larges consultations. La cohabitation entre activités est encouragée dans le processus de planification et de décision.

La recherche et le développement encouragent la mobilisation de nouvelles technologies d'énergies marines renouvelables. Ces développements s'appuient notamment sur les retours d'expériences des premiers projets EMR et leurs suivis environnementaux associés qui permettent de qualifier plus précisément les impacts de cette activité sur les milieux. Par exemple, le développement de raccordements mutualisés de parcs commerciaux ou pilotes concourt à réduire l'empreinte environnementale de ces projets et vient renforcer la cohabitation entre activités historiques et émergentes. Le développement de ces innovations en termes de raccordement permet l'évaluation en situation réelle dans la perspective, pour des moyenne et grandes puissances, de parcs situés plus au large.

Le tissu industriel de la façade, notamment l'industrie navale, développe des synergies qui concourent au développement de la filière EMR. En complément, les formations maritimes s'adaptent pour répondre aux besoins spécifiques de cette filière.

Les EMR sont abordées dans le cadre de projets de territoires. Elles participent à ce titre à la consolidation des infrastructures portuaires en lien avec leur accueil dans les zones d'activité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

5A Développer les nouveaux projets éoliens en mer définis dans la présente stratégie à l'horizon 2033 DECA (en cours de consolidation)

5Abis : Observer et évaluer les projets à cet horizon en restant capable de réorienter la planification en cas d'apparition d'un nouveau déterminant (nouvelle technologie, effets induits documentés, capacité de transport et de transfert de l'énergie, etc).

5B Structurer une filière hydrolienne autour du lancement d'appels d'offre commerciaux dans l'objectif de l'attribution qui seront définis par la PPE 3. DECA

5C Concerner le développement des autres projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial (houlomoteur, marémoteur, etc.) **DECA**

5D : Encourager la recherche et le développement d'activités maritimes, notamment de pêche professionnelle, à l'intérieur des projets de parcs éoliens à venir, dans le respect des règles de sécurité, selon une logique de maîtrise des risques et en tenant compte des effets cumulés. **CC**

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 5A	<p>5A Développer les nouveaux projets éoliens en mer définis dans la présente stratégie à l'horizon 2033</p> <p>5Abis : Observer et évaluer les projets à cet horizon en restant capable de réorienter la planification en cas d'apparition d'un nouveau déterminant (nouvelle technologie, effets induits documentés, capacité de transport et de transfert de l'énergie, etc).</p>
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le rythme de déploiement de l'éolien en mer en visant 18 GW mis en service en 2035 et 45 GW de capacité de production en 2050 (objectifs par façade maritime à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer - dont extensions déjà identifiées - pour la façade MEMN : entre 7 et 11 GW) <p>Cahier des acteurs : Prise en compte des cahiers d'acteur n°6, 71, 123 et 160 dans l'OSE 5A bis</p>

Activités concernées	EMR, La Pêche professionnelle, Activités câblières, Ports et transports
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Capacité installée</p> <p>Indicateur 2 : Production électrique</p> <p>Indicateur 3 : Chiffres d'affaires de la filière, nombre d'ETP</p> <p>Indicateur 4 : Nombre de pales produites en France</p> <p>Indicateur 5 : Nombre de nacelles produites en France</p> <p>Indicateur 6 : Nombre de turbines intégrées à quai en France</p>
Localisation	Zones 2, 3, 4, 5 et 8
Facteurs d'influences	<p>Planification, lancement d'appels d'offres, objectif de capacités de projets en développement/installés</p> <p>Qualité de la concertation</p>
Politiques publiques associées	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
Impacts sur d'autres objectifs	5 B ; 5C ; 5D ; D01- HB-07-11 ; D01-MT-OE01-03 ; D01-OM- OE02-06 ; D01-PC-OE05 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07- OE01-02 ; D08-OE05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 5B	5B Structurer une filière hydrolienne autour du lancement d'appels d'offres commerciaux dans l'objectif de l'attribution qui seront définis par la PPE 3CC
Contribue à	SNML2 : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération l'ensemble des sources d'énergies renouvelables : identifier les zones de potentiel des autres sources d'énergies renouvelables, notamment l'hydrolien.
Activités concernées	EMR, La Pêche professionnelle, Activités câblières, Ports et transports
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : capacités installées Indicateur 2 production électrique Indicateur 3 : Chiffres d'affaires de la filière, nombre d'ETP
Localisation	Zones 5 et 6

Facteurs d'influences	<p>Evolution des coûts de ce type de production</p> <p>Planification, lancement d'appels d'offres, objectif de capacités de projets en développement/installés</p> <p>Qualité de la concertation / acceptation du territoire</p>
Politiques publiques associées	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
Impacts sur d'autres objectifs	
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une concertation par l'Etat pour la définition des zones d'appels d'offres sur la base des éléments conclusifs des premières concertations sur le sujet • Veille sur la bonne tenue des concertations avec le territoire conduit par les porteurs projets privés • Favoriser les recherches sur l'énergie des courants marins • Étude sur les besoins portuaires de la filière • Etude de raccordement des projets

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 5C	5C- Concerter le développement des autres projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial (houlomoteur, marémoteur, etc...) CC
Contribue à	SNML2 : - Prendre en considération l'ensemble des sources d' énergies renouvelables : identifier parmi ces zones celles que plusieurs technologies pourraient occuper
Activités concernées	EMR
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : objectif en termes de capacité installée sur la façade sur le court et moyen terme Cible 1 : atteinte de ces objectifs en fermes pilotes en développement/installés
Localisation	Zones 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8
Facteurs d'influences	Planification, lancement d'appels d'offres pour les EMR, objectif de capacités de projets en développement/installés
Politiques publiques associées	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Impacts sur d'autres objectifs	5A ; 5C ; 5D
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	Développement de raccordements mutualisés pour les EMR en phase pilote ou commerciales pour réduire les coûts et l'empreinte environnementale, favoriser la coexistence des usages en mer

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 5D	5D- Encourager la recherche et le développement d'activités maritimes, notamment de pêche professionnelle, à l'intérieur des projets de parcs éoliens à venir, dans le respect des règles de sécurité, selon une logique de maîtrise des risques et en tenant compte des effets cumulés. CC
Contribue à	SNML2 : - Promouvoir et accompagner le maintien ou le développement de différentes activités et usages dans les parcs éoliens (co-usages)
Activités concernées	EMR, Pêche professionnelle
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : nombre de projets retenus suite à un appel à projet national ou européen Indicateur 2 : nombre de structure ou entreprise de la façade lauréate d'un appel à projet national (ADEME) et/ou européen

	<p>(INTERREG)</p> <p>Indicateur 3 : Nombre de navires before/after dans les zones des parcs</p> <p>Indicateur 4 : CA des navires before/After dans les zones des parcs</p> <p>Reprise des indicateurs des études de suivi socio-économique</p>
Localisation	Zones 1, 2, 3, 4, 5 et 8
Facteurs d'influences	<p>Économie</p> <p>Qualité de la concertation</p> <p>Prise en compte des enjeux d'autres secteurs</p>
Politiques publiques associées	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
Impacts sur d'autres objectifs	5D
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	Lancement d'appels à projets

6 - EXTRACTION DE GRANULATS MARINS

Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m³ autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs pour permettre d'attribuer, si besoin, les permis de recherche nécessaires.

Décliné en 12 OE et 2 OSE particuliers

Les sept concessions d'exploitation de granulats marins de la façade maritime Manche Est-mer du Nord répondent à ce jour aux besoins en matériaux de la Normandie et participent à la gestion du trait de côte.

L'accueil de cette activité dans les ports de la façade maritime est facilité par l'aménagement d'espaces dédiés à l'installation de sites récepteurs de granulats marins (déchargement et installation de traitement).

Un GIS concernant l'analyse des effets cumulés générés par l'imbrication forte des activités au sein de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, est en particulier porté par les acteurs de l'extraction des granulats marins, de la pêche, des EMR et des ports.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

6A Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme SOB

6B Assurer l'autonomie de la façade en granulats marins et anticiper les besoins futurs en identifiant les gisements disponibles afin de préparer les permis de recherche et l'exploitation nécessaires CC

6C Evaluer les impacts du criblage en mer sur les écosystèmes et les activités. SOB

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	6A- Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme SOB
Activités concernées	Extraction de granulats marins
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Production de granulats marins par façade Indicateur 2 : Réserves prouvées de granulats marins par façade
Localisation	Zones 3,4 et 5
Facteurs d'influences	Simplification administrative
Politiques publiques associées	DOGGM
Impacts sur d'autres objectifs	D01- HB-OE03- 04- 06- 11 ; D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les données existantes sur la fonctionnalité des milieux, la sensibilité des espèces et la composition des fonds, et en acquérir de nouvelles en cas de besoin Communiquer au grand public les enjeux liés à la production en granulats marins et à l'ouverture de concession en mer

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	6B- Assurer l'autonomie de la façade en granulats marins
----------------------------------	---

	<p>et anticiper les besoins de la façade en granulats marins en identifiant les gisements disponibles afin de préparer les permis de recherche et l'exploitation nécessaires CC</p>
Contribue à	<p>SNML 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître l'évolution du trait de côte et ses conséquences - Assurer la sécurité d'approvisionnements durables en granulats marins des territoires littoraux de l'Hexagone et des Outre-mer par une meilleure connaissance des gisements, par une planification adaptée et par la facilitation des dessertes - Soutenir l'effort de recherche et d'innovation pour l'acquisition des connaissances sur les grands fonds marins <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°52</p>
Activités concernées	Extraction de granulats marins
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre et nature de nouveaux gisements identifiés</p> <p>Indicateur 2 : nombre de permis de recherche et/ou de concessions</p> <p>Indicateur 3 : réduction des importations de sables marins</p>

	étrangers en hauts-de-France
Localisation	Zones 1,2,3,4,5, 6, 7, 8
Facteurs d'influences	Simplification administrative Recherche
Politiques publiques associées	DOGGM Schéma régional des carrières Gestion du trait de côte
Impacts sur d'autres objectifs	D01- HB-OE03- 04- 06- 11 ; D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	Améliorer la connaissance sur les besoins de la façade en granulats marins, notamment pour la gestion du trait de côte Répondre aux besoins de la région Hauts-de-France en sable identifier les gisements disponibles

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	6C- Evaluer les impacts du criblage en mer sur les écosystèmes et les activités pour limiter les prélèvements déchargés à terre SOB
Activités concernées	Extraction de granulats marins
Indicateurs et cibles	Cible 1: lancement d'un programme de recherche sur le sujet Indicateur 1: existence d'un appel à projet sur la thématique
Localisation	Zones des concessions
Facteurs d'influences	Simplification administrative Recherche
Politiques publiques associées	DOGGM
Impacts sur d'autres objectifs	6A ; 6B
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites propices à l'accueil de l'expérimentation • Favoriser les échanges avec les pays ayant cette pratique

7 - TRAFIC MARITIME ET ESPACES PORTUAIRES, VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

Conforter le positionnement stratégique des ports français dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux.

Décliné en 38 OE et 9 OSE particuliers (en cours de consolidation)

Principale zone du trafic maritime mondial, la façade maritime Manche Est-mer du Nord concentre trois Grands ports maritimes compétitifs et s'inscrivant dans une démarche de coordination inter-régionale performante. Les grands ports et ports secondaires se complètent suivant une approche par axes (Axe Seine, Axe Nord, canal Seine-Nord-Europe), facilitée par l'aménagement de transports massifiés, qui confortent les axes nationaux et européens de transport de marchandises dans leur connexion aux hinterlands. Le positionnement stratégique des ports au niveau international est également favorisé par la création d'un guichet portuaire unique, facilitant la transmission des formalités déclaratives pour les navires en entrée ou sortie des États membres de l'Union européenne.

La modernisation des équipements portuaires et industriels ainsi que l'innovation en matière de gestion des flux de trafic et de marchandises permettent d'optimiser les espaces fonciers et de conforter la compétitivité économique des ports tout en adaptant les espaces portuaires à l'accueil de nouvelles activités (croisiéristes, déchargement des sédiments de dragage et des granulats marins extraits, GNL, rapprochement des chantiers navals) sur des espaces fonciers réduits. Ces aménagements participent à la valorisation des métiers de la mer et à l'émergence d'un tourisme industriel.

Une politique coordonnée de prévention des pollutions des ports, notamment par la systématisation de zones de carénage adaptées, la décarbonation de l'ensemble du secteur, comme l'attention particulière consacrée à la limitation et à l'évitement des pressions environnementales liées au trafic maritime (bruit continu, qualité de l'air, collisions de mammifères et tortues marines), sont des objectifs majeurs pour la transition écologique des activités portuaires.

L'organisation de l'activité de dragage à l'échelle de la façade maritime permet de maintenir les accès maritimes et fluviaux et de les adapter à la taille croissante des navires et aux évolutions des activités portuaires tout en limitant les impacts sur les habitats marins et leurs fonctionnalités. L'émergence de filières de valorisation des sédiments de dragage est un objectif majeur, participant à une gestion économe des ressources minérales naturelles de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

7A Poursuivre le développement du guichet unique portuaire (simplifie la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres) dans la logique d'interopérabilité européenne.

7B Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux

7C Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification pré et post acheminement tout en évitant les perturbations sur le milieu **DECA**

7D Améliorer les dispositifs de gestion des sédiments de dragage et soutenir la filière de valorisation des sédiments de dragage au travers de la coopération inter-portuaire et inter-filières, en lien avec les bassins de consommation terrestre

7E Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités ou la décarbonation d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches sur le domaine portuaire. **DECA**

7F Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets et conforter les démarches de labellisation des ports commerciaux.

7G Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique, ammoniac) par des infrastructures spécifiques DECA

7H Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime DECA

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	7A- Poursuivre le développement du guichet unique portuaire (simplifie la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres) dans la logique d'inter-opérabilité européenne
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Ports/transports
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : création du guichet unique (O/N) Indicateur 2 : nombre ou % de ports l'utilisant
Localisation	Zones 1,2,3,4 et 6
Facteurs d'influences	Simplification administrative
Politiques publiques associées	SNP

Impacts sur d'autres objectifs	
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	Permettre la prise en compte des pertes de conteneurs

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7B	7B- Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Ports/transports ; Travaux maritimes
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : investissements portuaires au titre des CPER/CPIER pour le développement des activités logistiques et la massification des flux dans les ports maritimes compatibles avec l'évitement de perturbations du milieu marin</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports de la façade engagés dans la démarche</p> <p>Indicateur 3 : part du trafic à destination ou en partance de l'Europe passant par les ports de la façade</p>
Localisation	Zones 1,2 et 4 en particulier, mais aussi 3,5 et 8
Facteurs d'influences	Innovation ; aménagements portuaires
Politiques publiques associées	SNP

Impacts sur d'autres objectifs	7A ; 7C D01- MT- OE01-03 ; D01-PC-OE5 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D08-OE01-02-03- 04-05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7C	7C- Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification pré et post acheminement tout en évitant les perturbations sur le milieu LTM CC
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Accès aux ports ; renforcement des axes stratégiques
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : parts des transports fluviaux et ferroviaires Cible : GPMD 36 %; HAROPA PORT 20 % (conteneurs) 40 % (vracons)
Localisation	Zones 1, 2, 3, 4 et 6

Facteurs d'influences	Innovation ; aménagements portuaires
Politiques publiques associées	Stratégie Nationale Portuaire Stratégie nationale Bas Carbone
Impacts sur d'autres objectifs	D01-PC-OE05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE01-02-03-04 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'intermodalité via les connexions interportuaires • Améliorer les dessertes, infrastructures et services defret ferroviaire et fluvial • Assurer la cohérence écologique de ces aménagements en favorisant les mesures d'évitement de perturbation du milieu

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7D	7D- Améliorer les dispositifs de gestion des sédiments de dragage et soutenir la filière de valorisation des sédiments de dragage au travers de la coopération inter-portuaire et inter-filières, en lien avec les bassins de consommation terrestre
-------------------------------------	---

Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Économie circulaire
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : volume de sédiments contaminés stockés à terre Cible 1 : stabilisation ou tendance à l'augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports couverts par le SOTOD ou ayant engagé un plan de gestion des sédiments de dragage Cible 2 : 100 % à l'horizon 2050</p>
Localisation	Zones 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Recherche et développement ; aménagements portuaires
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	<p>7E ; 6</p> <p>D01-HB-OE03-04-05-06 ;</p> <p>D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE06</p>
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • SOTOD • Mutualisation des sites de dragage et développement de schémas territoriaux de dragage autour des ports de la

	<p>façade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer une expérimentation de synergie concession de granulats marins/clapage de sédiments portuaires avec extraction profonde et comblement par sédiments de dragages portuaires et en mesurer les impacts
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7E	7^E- Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités ou la décarbonation d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches sur le domaine portuaire SOB CC
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Ports/Transports; EMR; Travaux maritimes; Extraction de Granulats marins; Industries navales et nautiques; Transformation et commercialisation des produits de la mer; industries vertes
Indicateurs et cibles	Indicateur 1: nombre de plans de gestion / plans d'aménagement / schémas directeurs en cours dans lesports de la façade

	<p>Indicateur 2 : part de la superficie du foncier propice à l'implantation de nouvelles activités dans les projets stratégiques des GPM</p> <p>Indicateur 3 : part de superficie des friches portuaires non-reconverties sur la façade</p>
Localisation	Zones 1,2 et 4
Facteurs d'influences	Innovation ; aménagements portuaires
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-04-05 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le foncier portuaire propice à l'implantation de sites récepteurs de granulats marins • Accueillir les industries de la transition énergétique, (hydrogène, batteries, aciérie décarbonée, e-carburants, éoliens off-shore,...)

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7F	7F- Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets et conforter les démarches de labellisation des ports commerciaux CC
Contribue à	<p>SNML 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des ports des accélérateurs de la décarbonation de l' économie française et des transports, au service des territoires - Renforcer et promouvoir l' exemplarité environnementale des ports <p>Prise en compte du cahier d' acteur n° 131</p>
Activités concernées	Ports/Transports ; Travaux maritimes ; Activités de tourisme et de loisirs

Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1: pollutions en mer – nombre de polrep confirmés</p> <p>Indicateur 2 : taux d’incorporation des carburants durables pour le maritime</p>
Localisation	Zones littorales
Facteurs d’influences	Aménagements portuaires
Politiques publiques associées	Stratégie Nationale Portuaire Stratégie nationale Bas Carbone
Impacts sur d’autres objectifs	<p>7H ; 14A ; 3D</p> <p>D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-OM-03-05-06 D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ;</p> <p>D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-04 05-08 ; D09-OE01 ;</p> <p>D10-OE01-02 ; D11-OE01-02</p>
Pistes de mesures opérationnelles ou d’actions	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les actions de développement durable des grands ports pour faire évoluer les représentations liant activités portuaires et pollutions industrielles • Plan biodiversité 2018 : Action 19 Installation defiltres de

	<p>récupération des particules plastiques sur le réseau d'eaux usées des ports de marchandise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces adaptés à terre pour la récupération et le tri des déchets issus de la pêche
--	--

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7G	7G- Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique, ammoniac) par des infrastructures spécifiques CC
Contribue à	<p>SNML 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la transition écologique des navires et des industries de la mer - Diversifier les solutions de décarbonation pour les navires neufs et via le retrofit pour l'existant <p>Prise en compte du cahier d'acteur n° 131</p>
Activités concernées	Modernisation des espaces portuaires
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : nombre de postes de raccordement électrique installés à quai dans les ports de Dunkerque et Haropa

	<p>Cible 1 :</p> <p>Indicateur 2 : volume de soutage annuel en GNL</p> <p>Cible 2 :</p>
Localisation	Toutes zones
Facteurs d'influences	Innovation ; aménagements portuaires
Politiques publiques associées	<p>Schéma national d'orientation pour le déploiement du gaz naturel liquéfié comme carburant marin</p> <p>Cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs dans le secteur des transports et ledéploiement des infrastructures correspondantes</p>
Impacts sur d'autres objectifs	<p>3A</p> <p>D05-OE04 ; D08-OE08</p>
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	Développer la filière du stockage d'énergie (notamment hydrogène)

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 7H	7H- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime CC
Contribue à	SNML 2 : - Favoriser la transition écologique des navires et des industries de la mer
Activités concernées	Ports/Transports ; Industries navales et nautiques ; Recherche et développement
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Trajectoire de décarbonation des navires sous pavillon français de jauge brute > 5000 UMS Indicateur 2 : Nombre de navires existants > 5000 UMS et rétrofités sous pavillon français équipés d'une technologie de décarbonation Indicateur 3 : Nombre de navires neufs > 5000 UMS sous pavillon français équipés d'une technologie de décarbonation

Localisation	Zones 1, 2, 4 et 6
Facteurs d'influences	Innovation ; équipements portuaires
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	D05-OE04 ; D08-OE08
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'objectif D08-OE08 • Encourager le renouvellement des navires par des modèles plus économes • Laisser la possibilité aux ports de mettre en place des politiques encourageant les navires peu polluants • Encourager le cabotage pour le transport de marchandises sur des circuits courts

8- INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime.

Décliné en 25 OE et 5 OSE particuliers (En cours de consolidation)

Le maintien des capacités de production de la filière de construction est un enjeu d'importance pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord, appuyé par la présence d'un des trois chantiers français agréés par la Commission européenne pour démanteler les navires, au Havre.

Par le soutien aux petites et moyennes entreprises, et à l'innovation scientifique et technique permise par la recherche et le développement, il s'agit d'adapter les métiers et la filière de la construction, de la réparation et du démantèlement à une économie durable et de circuits courts. La valorisation des déchets issus du démantèlement des navires constituent à cet égard un objectif fort.

Les activités liées à la plaisance et à la filière touristique se réorganisent autour d'un modèle axé sur la prestation de services et l'économie de partage et de fonctionnalités, dynamisant les industries de construction navales et de nautisme, de manière à utiliser au mieux l'espace des ports de plaisance.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

8A Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants DECA

8B Encourager un nautisme durable accessible à tous

8C Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime

8D Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique DECA

8E Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 8A	8A- Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants CC SOB
Contribue à	SNML 2 : Faire des ports des accélérateurs de la décarbonation de l'économie française et des transports, au service des territoires
Activités concernées	Industries navales et nautiques ; EMR
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Chiffre d'affaire national des industries nautiques Indicateur 2 : nombre de bateaux de plaisance et de sport déconstruits (chiffre national)
Localisation	Zones 1, 2, 4 et 6
Facteurs d'influences	Économie
Politiques publiques associées	Pacte Défense PME
Impacts sur d'autres objectifs	3A ; 7H ; 11A ; 13A ; 13B

Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication sur les aides et outils proposés aux PME-ETI de la façade • Fédérer les entreprises de la filière de construction autour d'appels à projets thématiques (navires de plaisance tournés vers l'économie de partage et de fonctionnalités, navires EMR, navires de servitude, construction de plate-forme, navires écoconstruits, gestion des rejets des navires (eaux noires, grises...)) • Accompagner les PME à l'export <p>Construction de navires de maintenance pour les EMR</p>
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 8B	8B- Encourager un nautisme durable accessible à tous CC
Contribue à	<p>SNML 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la transition écologique des navires et des industries de la mer - Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois

Activités concernées	Industrie navale et nautique ; Activités de tourisme et de loisirs
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : part du nautisme dans le PIB de la façade</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'emplois directs et induits par lenautisme</p>
Localisation	Zones littorales
Facteurs d'influences	Économie ; sensibilisation
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	11A ; 11B
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des activités nautiques • Développement des « classes de mer » et éducation à l'environnement / éducation au changement climatique • Sensibilisation à la pratique d'un nautisme durable (labellisation des équipements, élaboration d'outils de formation gratuit en ligne) <p>Proposer des initiations aux activités nautiques aux élèves de primaire et secondaire scolarisés dans les établissements</p>

	<p>classés REP et REP+ de la façade</p> <p>Proposer des initiations aux activités nautiques aux élèves de primaire et secondaire scolarisés dans les établissements classés REP et REP+ de la façade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des infrastructures de loisirs dans les lieux où celles-ci sont absentes
--	--

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 8C	8C- Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime CCSOB
Contribue à :	<p>SNML 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu' une plaisance de qualité, écologique et créatrice d' emploi
Activités concernées	Industrie navale et nautique ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs

Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de ports propres certifiés (Gestion Environnementale des ports de plaisance à l'échelle européenne)</p> <p>Cible 1 : augmentation</p>
Localisation	Zones littorales
Facteurs d'influences	Innovation ; Gouvernance
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	<p>D01-HB-OE04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D08-OE01-03-04-08 ; D09-OE01 ;</p> <p>D10-OE01-02 ; D11-OE01-02</p>
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets à destination des entreprises de construction navales et nautiques et des ports de plaisance pour développer des modèles permettant des pratiques renouvelées de la plaisance : Location de bateaux entre particuliers, places de port partagées, échange de bateaux, location à quai, bateaux partagés, co-navigation • Faire émerger des prestations de service dans les ports de

	<p>plaisance pour dynamiser et améliorer les capacités et qualités d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur de la plaisance
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 8D	8D- Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique CC
Activités concernées	Industrie navale et nautique ; Recherche et développement ; Activités de tourisme et de loisirs
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : évolution du nombre de brevets</p> <p>Indicateur 2 : nombre de projets labellisés / an</p> <p>Cible : Augmentation du nombre de recherches, brevets et projets portés</p> <p>Indicateur 3 : montant des dépenses de R&D des PME et ETI (industries navales) de la façade</p>
Localisation	Zones littorales

Facteurs d'influences	Innovation
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Attribuer des financements aux lauréats des Prix « Bateau Bleu » (FIN) pour permettre de mettre sur le marché les prototypes • Favoriser l'emploi de moyens de propulsion alternatifs (hybride, électrique, solaire ou vent) • Définir des axes de recherche et de développement prioritaires, avec un appui sur CORICAN : <ul style="list-style-type: none"> - Vers l'optimisation des fonctions (réduction des émissions atmosphériques et des bruits et vibrations ; biocarburant) - Vers la meilleure gestion des déchets, peintures, revêtements et dispositifs anti-corrosion

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER 8E	8E- Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus CCSOB
-------------------------------------	--

Contribue à	SNML 2 : - Renforcer et promouvoir l'exemplarité environnementale des ports
Activités concernées	Industrie navale et nautique ; Recherche et développement
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 (SNML) : évolution de l'âge moyen de la flotte de plaisance immatriculée Indicateur 2 : nombre d'entreprises agréées de déconstruction sur la façade maritime Indicateur 3 : Répartition des débouchés des déchets issus de la déconstruction des bateaux de plaisance et de sport
Localisation	Zones littorales, particulièrement zone 4 (chantier de déconstruction)
Facteurs d'influences	Bon État Écologique ; innovation
Politiques publiques associées	

Impacts sur d'autres objectifs	D02-OE02-03 ; D08-OE03 ; D10-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'appels à projets pour des procédés de valorisation de la matière (création de composites) • Développer la filière et soutenir le chantier de déconstruction du Havre • Valorisation de produits écolabellisés NF Environnement et Européen

9 - AGRICULTURE

Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et infra-littoraux de la Manche et de la Mer du Nord.

Décliné en 6 OE particuliers

L'importance et la variété des espaces agricoles sur la façade Manche Est-mer du Nord contribue au maintien de la diversité des paysages et des écosystèmes littoraux. Elle est confortée par une infrastructure portuaire permettant une valorisation à l'export des productions.

La forte contribution du secteur agricole de Normandie et des Hauts-de-France à la production nationale de lait, céréales et oléo-protéagineux, tout comme les productions emblématiques de la façade maritime (lin fibre, pommes de terre et betteraves

industrielles) sont maintenues. Ces activités évoluent pour limiter les perturbations sur la qualité des eaux (apport de nutriments participants à l'eutrophisation, rejet de contaminants).

L'agriculture est un élément structurant du lien terre-mer et justifie donc un partage des objectifs entre documents stratégiques terrestres et maritimes. A ce titre, les objectifs spécifiques déjà existants dans les SDAGE pour prendre en compte au mieux cette activité peuvent être intégrés au présent DSF :

- SDAGE Seine – Normandie (**En cours de consolidation**):
 - (Disposition 5.5.4.) Développer une planification de la gestion du trait de côte prenant en compte les enjeux de biodiversité et les risques d'inondation et de submersion marine [disposition SDAGE - PGRI]
 - (Disposition 2.3.5.) Former les agriculteurs actuels et futurs aux systèmes et pratiques agricoles résilients

- SDAGE Artois-Picardie :
 - A-01 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux
 - A-02 : Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)
 - A-03 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire
 - A-04 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer
 - A-04.1 : Limiter l'impact des réseaux de drainage
 - A-04.2 : Gérer les fossés, les aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de régulation
 - A-04.3 : Eviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage

- A-07 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité
- A-09 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
 - A-09.3 : Mettre en œuvre la consigne « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau
- A-11 : Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants
- A-13 : S'adapter au changement climatique
- C-01.1 : Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies
- D-03 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte
- D-05 : Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation en milieu marin
- E-05.2 : Renforcer l'application du principe pollueur payeur

10- INTERVENTION RÉGALIEUNE DE L'ÉTAT EN MER ET SUR LE LITTORAL (SÉCURITÉ ET SÛRETÉ)

Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'État pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espaces maritimes et portuaires.

Décliné en 11 OE et 2 OSE particuliers

Les missions de surveillance de la navigation, de recherche et de sauvetage en mer, d'assistance aux navires en difficulté, de lutte contre les pollutions et de neutralisation d'engins explosifs assurées par l'État contribuent directement à la sauvegarde des personnes et des biens et à la protection de l'environnement.

La mise en œuvre des moyens de sécurisation des espaces maritimes et portuaires et les opérations de lutte contre les activités illicites (trafic de stupéfiants, immigration clandestine, etc.) assurent un haut niveau de sûreté dans les espaces hauturiers, côtiers et portuaires et contribuent à renforcer le positionnement concurrentiel des ports de la façade maritime.

Les opérations de surveillance et de contrôle des activités susceptibles d'impacter les écosystèmes marins et les missions de police des pêches permettent de s'assurer du respect, par les utilisateurs des milieux marins, des règles qui protègent l'environnement marin et qui encadrent l'exploitation et l'utilisation des ressources marines.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

10A Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports

10B Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	10A Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Ports/Transports ; AEM
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : surface de la façade maritime non hydrographiée ou dont les données relevées datent d'avant 1945 (plomb de soude)

	Cible 1 : lancement d'un plan de recherche horizon 2030 d'harmonisation des données
Localisation	Toutes zones
Facteurs d'influences	Recherche
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	D01-MT-01-03 ; D02-OE02-03 ; D08-OE02-03-04-05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	10B Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique
Contribue à	En cours de consolidation
Activités concernées	Ports/Transports ; AEM
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : âge moyen de la flotte aéromaritime Cible 1 : intégration en temps réel des détections des aéronefs et bâtiments de surface de surveillance dans les systèmes d'analyse de situation surface (type Spationav)

	Indicateur 2 : portée de détection et d'identification des vecteurs de surface de ce dispositif Cible 2 : interfaçage des systèmes d'analyse de situation aux bases de données maritimes.
Localisation	Toutes zones
Facteurs d'influences	Innovation ; R&D
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	D01-MT-01-03 ; D02-OE02-03 ; D08-OE02-03-04-05-08 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

11 - TOURISME ET LOISIRS MARITIMES ET LITTORAUX

Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux.

Décliné en 35 OE et 5 OSE particuliers

Avec 60 sites classés et 36 sites inscrits, dont plusieurs sites à rayonnement mondial, la façade maritime Manche Est-mer du Nord s'étend du Mont-Saint-Michel aux Dunes de Flandre, en passant par le Grand Site des Deux Caps, la baie de Somme, les falaises

d'Étretat et les plages du Débarquement. Elle doit son attractivité touristique à ses caractéristiques naturelles ; la fréquentation touristique croissante suppose alors nombre d'aménagements.

La protection des espaces à forts enjeux écologiques ainsi que la préservation, ou, selon les secteurs, la reconquête de la qualité des eaux littorales, sont des conditions nécessaires au soutien et au renforcement d'une offre touristique plurielle (croisières, sports en plein air, baignade, plaisance, pêche de loisir).

Le partage d'une culture maritime commune permet la sensibilisation des publics (normes sanitaires et de sécurité, comportements éco-responsables, etc.) et le développement de pratiques touristiques durables.

L'évolution de l'organisation des activités liées à la plaisance, au nautisme et la pêche de loisir permet de diversifier l'offre touristique et de loisirs et de conforter les démarches de labellisation (telles que « Ports propres » ou « Pavillon bleu ») participant également à la sensibilisation des plaisanciers.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

11A Conforter les démarches de labellisation des ports de plaisance et des plages pour diffuser les bonnes pratiques

11B Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement CC LTM

11C Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral SOB LTM

11D Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activités CC LTM

11E Évaluer l'activité de pêche de loisir (populations, retombées économiques, incidences sur les stocks).

OBJECTIF STRATEGIQUE	11A Conforter les démarches de labellisation des ports de plaisance et des plages pour diffuser les bonnes pratiques
----------------------	---

PARTICULIER	
Contribue à	SNML2 : renforcer et promouvoir l'exemplarité environnementale des ports
Activités concernées	Activités de tourisme et de loisirs ; industries navales et nautiques ; ports/transports
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : nombre de ports de plaisance ayant engagé la démarche « ports propres » / Cible 1 : augmentation du nombre de certifications ports propres
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Communication ; labellisation
Politiques publiques associées	Accord européen CWA 16987
Impacts sur d'autres objectifs	11B ; 14A ; D01-HB-OE01-02-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ; D06-OE01-02 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Charte d'engagements et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance² - Schéma directeur de la plaisance - Objectif « zéro rejet chimique » dans les ports de plaisance

OBJECTIF STRATEGIQUE	11B Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement
----------------------	---

PARTICULIER	
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et favoriser les activités ayant un faible impact sur l'environnement, et soutenir la réduction de l'impact des autres activités <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°71 dans cet OSE.</p>
Activités concernées	Activités de tourisme et de loisirs ; Connaissances ; Défense et intervention publique en mer
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de plages labellisées "pavillon bleu"</p> <p>Cible 1 : augmentation</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Évolution des pratiques professionnelles ; communication
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	15A ; D01-HB-01-02-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D03-OE03 ; D04-OE02 ; D06-OE01-02 ; D07-OE04 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la prévention des risques de sécurité en mer dans le cadre de l'évolution des pratiques de la plaisance (économie de partage, etc) - Création d'un guide des bonnes pratiques touristiques et de plaisance - Soutien financier aux associations de protection de l'environnement pour des actions de sensibilisation

	<p>des touristes et des plaisanciers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les formations et actions de sensibilisations de type « Educmer » et « Aires marines éducatives » dans les écoles et les centres de loisirs - Réduction des manifestations sportives, notamment motorisées, dans les AMP et les sites du Conservatoire du Littoral
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	11C Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager le littoral pour une localisation harmonieuse des activités et des biens - Reformuler la mise en tourisme des territoires pour atténuer les déséquilibres de la saisonnalité et garantir leurs soutenabilités pour le littoral
Activités concernées	Activités de tourisme et de loisirs ; Ports/Transports ; Travaux maritimes
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : développement des éco-croisières et des croisières hors saison</p> <p>Cible 1 : en augmentation</p>
Localisation	Zones 1, 2, 3, 4 et 6
Facteurs d'influences	Aménagement des espaces portuaires ; synergies ville/port/infralittoral ; offre de services écoresponsables ;

	tourisme durable
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	11D ; 13A ; 7C ; D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-OE05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Création de commissions dédiées dans les conseils de gestion des ports de la façade transportant des croisiéristes - Valoriser le bâti existant et/ ou réduire au maximum l'artificialisation de nouvelles surfaces maritimes - Solliciter les réseaux de transport local / navettes allant du port au centre-ville ou points touristiques (+ voir expérimentation véhicules autonomes LH)

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	11D - Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activités
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager le littoral pour une localisation harmonieuse des activités et des biens - Recomposer le modèle d'attractivité du littoral par l'emploi et la qualité de vie au travail <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°89 dans les pistes de mesures opérationnelles ou d'actions.</p>

Activités concernées	Activités de tourisme et de loisirs, aquaculture, pêche
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : capacités d'accueil touristique du littoral métropolitain en nombre de lits - Cible 1 : recensement des acteurs du tourisme sur la façade maritime proposant une offre de multi-activité à l'horizon 2021 pour définir le programme de mesures Indicateur 2 : taux de fonction touristique des communes littorales
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Planification ; Concertation de la filière
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	11B ; 13A ; 13C ; 14A
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Instrument de représentation des acteurs de la façade engagé dans une démarche écoresponsable et/ou impliqués dans le développement d'une offre touristique multi-activité - Soutien des initiatives tournées vers l'éco-tourisme en s'appuyant sur le réseau des agences départementales Tourisme & Territoires - Promotion et découverte des métiers de la mer (pêche, aquaculture....) - Promouvoir et garantir une occupation exemplaire et réversible du DPM de manière à respecter le principe de libre accès et en s'inscrivant dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers - Poursuivre la mise en œuvre de la servitude « piétons » le long du littoral et développer les sentiers du

	<p>littoral en tenant compte de l'évolution du trait de côte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'accessibilité des milieux naturels des villes et des espaces récréatifs et développement des modes doux de découverte (alternative à la voiture pour la découverte des sites, achèvement de la vélo-route du littoral, mise en place de liaisons douces entre les villages et les différents sites attractifs...) - Renforcement des démarches de qualité des équipements et hébergements - Mise en place de démarches d'audit environnemental des lieux d'accueil et hébergements touristiques - Mise en place d'inventaires et de dispositifs d'interprétation des patrimoines des différentes sites naturels, culturels et bâtis - Mise en réseau des équipements d'accueil du public - Valorisation du littoral au travers de démarche de labélisations (GéoPark, Grand Site de France, RAMSAR etc..)
--	---

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	11E - Évaluer l'activité de pêche de loisir (populations, retombées économiques, incidences sur les stocks)
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de connaissance des impacts de la pêche de loisir - Mieux encadrer les impacts de la pêche de loisir sur la ressource et les milieux (SNML2)

	Prise en compte du cahier d'acteur n°85 dans cet OSE.
Activités concernées	Pêche de loisir (à pied, à la ligne ou en chasse ; embarquée ou non)
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : mise en place d'un indicateur pendant le cycle Cible 1 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Facteurs d'influences	Contrôle des pêches ; Contrôle de l'environnement ; Recherche appliquée
Politiques publiques associées	Communiqué du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, PCSMEM, PIRC
Impacts sur d'autres objectifs	12D ; D01-HB-OE03 ; D01-HB-OE05 ; D01-HB-OE06 ; D01-PC-OE03 ; D03-OE01 ; D10-OE02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'activité de pêche de loisir en France métropolitaine par l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgrimer (DDS) - Développer l'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche Mer du Nord (Nombre de pêcheurs, matériels, mois pratiqués, contrôles, quantité) - Créer une obligation générale de surveillance pour identifier le nombre de pêcheurs récréatifs au moyen d'un système de licence ou d'enregistrement, ainsi que celle de mettre en place un système de collecte de données ou d'enregistrement des captures pour toutes les captures récréatives, afin d'améliorer le contrôle et la surveillance

12 - RECHERCHE, INNOVATION, FORMATION ET EMPLOI

Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelle et supérieure, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime pour soutenir un emploi dynamique.

Décliné en 8 OE et 9 OSE particuliers

La façade maritime Manche Est-mer du Nord poursuit son engagement en faveur de la dynamisation des bassins d'emplois locaux par une offre de formation dédiée aux activités maritimes et littorales. L'objectif est de répondre aux nouveaux enjeux des métiers côtiers et marins par l'évolution de l'offre de formation, structurée autour du pôle des métiers de la mer, basé à Cherbourg et des centres de formation maritime (lycées, ENSM, etc.).

Les apports transdisciplinaires, les passerelles entre métiers de la mer dans les parcours de formation renforcent l'orientation professionnelle vers la multi-activité et facilitent la reprise d'études ainsi que les reconversions et l'augmentation du niveau de qualification. L'apprentissage et l'alternance sont encouragés, rendant l'accès à l'emploi plus simple et plus attractif. La création de formations spécifiques autour des activités nouvelles (Gaz Naturel Liquéfié, éolien, etc.) permet l'évolution des pratiques professionnelles en phase avec la Transition Écologique et Solidaire.

La revalorisation des métiers de la mer et l'amélioration des conditions de travail contribuent à l'attractivité de l'emploi maritime.

Le renforcement du pôle de compétitivité national Aquimer et des laboratoires de recherche spécialisés (Intechmer, ULCO, Centre régional de la pêche de l'aquaculture et des cultures marines...) entraîne la création de groupes thématiques inter-universitaires (sélection génétique des stocks halieutiques, renforcement des études des pressions et impacts, suivi des milieux, des espèces et des activités économiques marines...) permettant d'accompagner l'adaptation des activités aux effets du changement climatique. L'institution française de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) concourt à l'amélioration de la connaissance sur les

activités et le milieu marin , et le réseau d'observation du littoral (ROL) assure un suivi de l'évolution morphologique des places et de la position du trait de côte.

Les Groupements d'intérêt scientifique sous l'impulsion des secteurs industriels (EMR, granulats, ports, pêche professionnelle etc.) favorisent le développement d'une économie bleue, adaptée aux espaces et respectueuse des ressources de la façade maritime. Les connaissances empiriques sont mobilisées si nécessaires.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

12A Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation

12B Favoriser l'emploi maritime en le rendant plus attractif et en valorisant la qualification

12C Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral et poursuivre l'enrichissement de la formation initiale et continue des pêcheurs sur les aspects environnementaux et la prise en compte du changement climatique **CC**

12D Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins et assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux **CC**

12E Fédérer, organiser, vulgariser et diffuser la connaissance

12F Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues **CC DECA**

OBJECTIF STRATEGIQUE	12A Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation
----------------------	--

PARTICULIER	
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations, améliorer l'attractivité des métiers et adopter une gestion dynamique des besoins et garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Attractivité des métiers de la pêche professionnelle
Activités concernées	Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Formation ; Pêche professionnelle ; Aquaculture marine ; EMR ; Ports/Transports ; Industries navales et nautiques
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Nombre de nouveaux entrants dans les filières maritimes et en leur facilitant l'accès dans la profession</p> <p>Cible 1 : augmentation</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Formation
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	12B ; 13A
Pistes de mesures opérationnelles ou	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des passerelles entre marins et bateliers par l'harmonisation des diplômes et des formations - Faciliter la reprise d'étude à tout âge

d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager des formations tournées vers la multi-activité - Conformément aux recommandations du CESE, réaliser une étude sur la branche de formation « Pêche et cultures marines » et créer des formations continues dans les CFPPA et CFPMT - Mettre en place un parcours spécifique d'accompagnement à la reconversion des marins-pêcheurs
-----------	--

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	12B Favoriser l'emploi maritime en le rendant plus attractif et en valorisant la qualification
Contribue	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations, améliorer l'attractivité des métiers et adopter une gestion dynamique des besoins et garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Attractivité des métiers de la pêche professionnelle
Activités concernées	Formation maritime ; Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques ; Extraction de matériaux ; Recherche et développement ; EMR.
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de premières installations à la pêche</p> <p>Cible 1 : augmentation</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7

Facteurs d'influences	Formation ; Sensibilisation ; Économie ; Enjeux sociaux et culturels ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Pêche professionnelle ; Aquaculture marine ; EMR ; Ports/Transports ; Industries navales et nautiques
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	12A ; 13A ; 8A ; 12B
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la poursuite d'études via la création de passerelles, validation des acquis, etc. - Sensibiliser et communiquer autour de l'offre de formation aux métiers maritimes et littoraux - Favoriser l'accès au logement pour les travailleurs sur les territoires littoraux - Encourager l'emploi saisonnier en sécurisant ses conditions d'exercice

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	12C Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral et poursuivre l'enrichissement de la formation initiale et continue des pêcheurs sur les aspects environnementaux et la prise en compte du changement climatique
Contribue à	Prise en compte du cahier d'acteur n°71 dans cet OSE.
Activités concernées	Formation maritime ; Activités de tourisme et de loisirs ; industries navales et nautiques ; EMR ; Extraction de matériaux ; Aquaculture marine ; Transformation et commercialisation des produits de la mer

Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : développer un partenariat avec la filière EMR pour créer des formations complémentaires Cible 1 : création
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Formation ; Pêche professionnelle, IFREMER, Université, SMEL, AMURE, etc.
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	5C ; 5D ; 8A ; 8D ; 8E ; 13B
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sensibilisation et l'éducation des élèves des écoles, collèges et lycées aux enjeux de la mer, notamment environnementaux, dans le cadre de l'éducation au développement durable Appui au pôle de formation et de recherche sur l'environnement et les milieux littoraux et marins de l'ULCO

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	12D - Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins et assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la recherche au service de la protection des milieux, des écosystèmes et d'une économie bleue durable - Accompagner les startups françaises maritimes pour favoriser la maturation des projets

	Prise en compte du cahier d'acteur n°5 dans l'indicateur 3.
Activités concernées	Extraction de granulats marins ; EMR ; travaux maritimes ; Ports/Transports ; Pêche ; Aquaculture ; Industries navales et nautiques ; Commercialisation des produits de la mer ; Recherche et développement
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : pérennisation du GIS « effets cumulés » en mer (GIS ECUME) Indicateur 2 : montant des aides publiques financières allouées au GIS en complément des contributions financières des exploitants de granulats marins, des ports de la région normande, de RTE, des EMR et de la pêche professionnelle, Indicateur 3 : % des stocks de ressources halieutiques débarqués en bon état Indicateur 4 : Pourcentages de sites Natura 2000 avec une analyse « risque-pêche » finalisée et mesures afférentes en vigueur (cible SNB : 100% en 2027)
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Recherche et développement ; Formation ; EMR ; Extraction de matériaux ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Travaux maritimes ; Ports/Transports ; Industries navales et nautiques
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	6A ; 7E ; 4A ; 4C ; 5D ; 7G ; 7I ; D03-OE01-02-03 ; D04-OE02 ; D06-OE01-02 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures	Adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale d'acquisition de connaissance sur le milieu marin à horizon

opérationnelles d'actions	<p>ou 2030</p> <p>Prioriser le financement de projets de recherche publics et privés sur la façade maritime pour les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets cumulés des activités humaines en mer sur les milieux et les espèces - Cohabitation entre activités et synergies des usages en mer - Traitement des déchets portuaires et de construction navale - Qualité et composition des sédiments de dragage ; surveillance physique et chimique des sites d'immersion - Énergies Marines Renouvelables - Définition du potentiel extractif de granulats marins - Effets du changement climatique sur les espèces (évolution des stocks, sélection génétique etc.) ; conditions de recolonisation des espèces sur les zones impactées par l'activité humaine - Biotechnologies vertes et bleues - Trait de côte (submersion marine et érosion côtière) - Maintien et développement des productions et des écosystèmes économiques et écologiques conchyliques
------------------------------	--

OBJECTIF STRATEGIQUE	12E Fédérer, organiser, vulgariser et diffuser la connaissance
-------------------------	---

PARTICULIER	
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et l'implication du public dans la connaissance des enjeux maritime - Développer les outils permettant l'acquisition et la production de connaissances au service de l'action publique - Soutenir l'effort de recherche et d'innovation pour l'acquisition des connaissances sur les grands fonds marins
Activités concernées	Pêche professionnelle ; Aquaculture ; EMR ; Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques ; Industries ; Ports/Transports ; Recherche et développement ; Extraction de matériaux ; Travaux maritimes ; Connaissances
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : Nombre de manifestations de vulgarisation scientifique Cible 1 : augmentation</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de données sur les plateformes de sciences participatives liées à la mer Cible 2 : augmentation</p> <p>Indicateur 3 : nombre d'accès aux plates-formes d'accès aux données et de vulgarisation</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Recherche et développement ; Gouvernance
Politiques publiques	

associées	
Impacts sur d'autres objectifs	13A ; 12F ; 13D ; 15A ; 4C
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un pôle universitaire de référence et / ou un pôle scientifique pour la diffusion et l'organisation des connaissances sur la mer et le littoral (universités du littoral et Nausicaà, en lien avec le COTECH 82) - Faciliter et encourager le travail d'anonymisation des données concernant les activités économiques de la mer pour un plus grand partage des informations - Valoriser et systématiser la diffusion des études publiques et privées pour améliorer la prise en compte des dynamiques existantes par les chercheurs et les porteurs de projet - Action ARB - Plan biodiversité 2018 : Actions 70 à 75 + 77 + 79 développements de la recherche et de la connaissance sur la biodiversité - Acquisition et diffusion des connaissances permettant une gestion durable des stocks régionaux / D3-OE02

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	12F Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues
Contribue à	SNML2 :

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la recherche au service de la protection des milieux, des écosystèmes et d'une économie bleue durable - Etablir et mettre en œuvre la feuille de route de l'innovation maritime pour accélérer la transition écologique et énergétique
Activités concernées	EMR ; Recherche et développement ; Pêche professionnelle ; Aquaculture
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre d'entreprises innovantes liées aux biotechnologies bleues dans les incubateurs régionaux et les projets de transfert des connaissances publiques vers le privé</p> <p>Indicateur 2 : nombre de brevets et de déclaration de savoir-faire français déposés dans le domaine des biotechnologies bleues</p>
Localisation	Secteur 1, 2, 3, 4, 6 et 7
Facteurs d'influences	Économie ; Recherche et développement
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	3B ; 4B ; 5D
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

13 - PATRIMOINE MARITIME ET LITTORAL

Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

Décliné en 8 OE et 2 OSE particuliers

Riche d'un patrimoine historique fort, aussi bien matériel qu'immatériel, la façade maritime Manche Est-mer du Nord valorise la richesse maritime et littorale de ses territoires pour faire émerger une véritable culture partagée de la mer et du littoral. Les activités historiques telles que la pêche ont empreint le paysage marin et continuent d'être structurantes pour les territoires littoraux.

La modernisation et la mise en valeur des espaces industriels et portuaires encouragent la reconnaissance du patrimoine industriel de la façade maritime. La mise en valeur des grandes manifestations nautiques et maritimes, comme la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation autour de la question énergétique ou de la limitation des pollutions dans les espaces portuaires, favorisent la sensibilisation aux enjeux écologiques et environnementaux liés à la mer et au littoral.

La valorisation du patrimoine naturel maritime et littoral et sa présentation, notamment auprès du grand public et des jeunes générations, permettent de mieux faire comprendre sa valeur, les fonctionnalités écologiques qu'il apporte et son importance culturelle.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

13A Faire reconnaître le patrimoine fort des activités et métiers maritimes et littoraux

13B Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade dans le respect des milieux **LTM**

OBJECTIF	13A Faire reconnaître le patrimoine fort des activités et métiers maritimes et littoraux
----------	---

STRATEGIQUE PARTICULIER	
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les sites, le patrimoine historique, culturel et architectural des espaces littoraux et maritimes - Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et l'implication du public dans la connaissance des enjeux maritimes
Activités concernées	Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Industries navales et nautiques ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Extraction de matériaux
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de labellisation de sites naturels et patrimoniaux (UNESCO, Grands Sites, etc.) Cible 1 : augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre de musés maritimes présents en façade Cible 2 : augmentation</p> <p>Indicateur 3 : nombre de manifestation de valorisation de la pêche artisanale normande</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Enjeux sociaux et culturels ; Connaissance
Politiques publiques associées	

Impacts sur d'autres objectifs	3B ; 3C ; 4C ; 7F ; 7G ; 8A ; 8E ; 6A
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux associations professionnelles des métiers maritimes pour assurer des interventions dans le secondaire et le supérieur sur les établissements de la façade - Mise en place d'une campagne de communication numérique mettant en valeur le rôle des marins-pêcheurs, pêcheurs à pied et aquaculteurs dans la préservation des milieux - Créer un réseau des musées de la mer et du littoral

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	13B Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade dans le respect des milieux
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les sites, le patrimoine historique, culturel et architectural des espaces littoraux et maritimes - Accompagner et favoriser les activités ayant un faible impact sur l'environnement, et soutenir la réduction de l'impact des autres activités <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°89 dans cet OSE.</p>
Activités concernées	Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques ; Connaissances

Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Réduction des manifestations sportives, notamment motorisées, dans les AMP et les sites du Conservatoire du Littoral Cible 2 : en diminution Indicateur 2 : nombre de communes littorales ayant hébergé des manifestations maritimes Cible 2 : en augmentation
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Enjeux sociaux et culturels ; Connaissance
Politiques publiques associées	
Impacts sur d'autres objectifs	11B ; D01-MT-01 ; D01-OM-03-05-06 ; D08-OE01 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	

14 - POLLUTIONS TELLURIQUES

Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et les écosystèmes marins et littoraux (En cours de consolidation).

Décliné en 9 OE et 4 OSE particuliers

La présence et le rejet (par voie fluviale ou atmosphérique) de contaminants et de polluants (microbiologiques, minéraux et chimiques) d'origine terrestre impactent fortement les écosystèmes et réseaux trophiques marins et littoraux. Ils peuvent induire des risques sanitaires importants pour les populations et de ce fait avoir une influence considérable sur les activités économiques.

Les objectifs environnementaux et de restauration de la qualité des milieux marins sont articulés avec les objectifs de bonne qualité des eaux des SDAGE.

Il est nécessaire de développer les connaissances sur les effets des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité marine et d'élaborer des stratégies de lutte contre ces pollutions et leurs effets cocktails.

Une politique globale de gestion des déchets plastiques (microplastiques et nanoplastiques) est également nécessaire pour atteindre le zéro rejet en mer au plus tôt.

La gestion et la capacité des stations d'épuration des eaux usées et des eaux fluviales littorales doivent être renforcées avant leur rejet en mer.

Les démarches pollueur-payeur, notamment pour la pollution provenant des industries ou autres activités situées sur les bassins versants, doivent être encouragées.

Les activités réalisées à terre génèrent des pressions s'exerçant sur les eaux côtières et sur les eaux marines, ainsi les pollutions d'origine tellurique sont un élément qui justifie un partage des objectifs entre documents stratégiques terrestres et maritimes. A ce titre, les objectifs spécifiques déjà existants dans les SDAGE pour prendre en compte au mieux cette pression peuvent être intégrés au présent DSF :

14A : Contribuer au développement des connaissances et des stratégies de lutte contre les produits phytopharmaceutiques et leurs effets cocktails LTM

- SDAGE Seine – Normandie

Orientation 2.3 : adopter une politique ambitieuse de réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire du bassin. Au besoin, possibilité de préciser les dispositions suivantes :

- Disposition 2.3.3 : Soutenir les filières permettant de pérenniser et développer les surfaces de culture à bas niveaux d'intrants sur l'ensemble du bassin pour limiter les transferts de polluants dans l'eau
- Disposition 2.3.4 : Généraliser et pérenniser la suppression du recours aux produits phytosanitaires et biocides dans les jardins, espaces verts et infrastructures
- Disposition 2.3.5 : Former les agriculteurs actuels et futurs aux systèmes et pratiques agricoles résilients
- Disposition 2.3.6 : Mieux connaître les pollutions diffuses par les contaminants chimiques

Orientation 5.2 : réduire les rejets directs de micropolluants en mer

- SDAGE Artois-Picardie (**En cours de consolidation**)

Orientation A-10 : Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles

- Disposition A-10.1 : Améliorer la connaissance des micropolluants

Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants

- Disposition A-11.1 : Adapter les rejets de micropolluants aux objectifs environnementaux
- Disposition A-11.2 : Maîtriser les rejets de micropolluants des établissements industriels ou autres vers les ouvrages d'épuration des agglomérations
- Disposition A-11.3 : Eviter d'utiliser des produits toxiques
- Disposition A-11.4 : Réduire à la source les rejets de substances dangereuses

- Disposition A-11.5 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Disposition A-11.8 : Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE

Orientation A-12 : Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués

Orientation E-01 : renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE

- Disposition E-01.3 : Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE

Orientation E-02 : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux

- Disposition E-02.1 : Disposition E-2.1 : Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est- mer du Nord, ainsi que les objectifs du PGRI
- Disposition E-03.1 : Soutenir les opérations de formation et d'information sur l'eau

Orientation E-04 : Adapter, développer et rationaliser la connaissance

- Disposition E-04.1 : Acquérir, collecter, bancariser, vulgariser et mettre à disposition les données relatives à l'eau

14B : Contribuer à une gestion globale des déchets plastiques pour atteindre le zéro rejet en mer au plus tôt LTM

- SDAGE Seine-Normandie
 - Disposition 5.4.5. Réduire les quantités de macro et micro déchets en mer, en estuaire et sur le littoral afin de limiter leurs impacts sur les habitats, les espèces et la santé
- SDAGE Artois-Picardie (En cours de consolidation)

Orientation D-4 : Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation et la présence de déchets sur terre et en mer

- Réduire les quantités de déchets en mer, sur le littoral et sur le continent

Orientation E-2 : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux

- Disposition E-2.1: Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est- mer du Nord, ainsi que les objectifs du PGRI

14C : Renforcer la gestion et la capacité des stations d'épuration des eaux usées et des eaux pluviales littorales LTM

- SDAGE Seine-Normandie

Orientation 3.2 : améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu

Orientation 3.3 : adapter les rejets des systèmes d'assainissement à l'objectif de bon état des milieux

Orientation 5.3 : réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (de baignade, conchylicoles et de pêche à pied)

- SDAGE Artois-Picardie (**En cours de consolidation**)

Orientation A-1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux

- Disposition A-1.1 : Limiter les rejets
- Disposition A-1.2 : Améliorer l'assainissement non collectif
- Disposition A-1.3 : Améliorer les réseaux de collecte

Orientation A-2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)

- Disposition A-2.1 : Gérer les eaux pluviales
- Disposition A-2.2 : Réaliser les zonages pluviaux

Orientation E-02 : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux

- Disposition E-2.1 : Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est- mer du Nord, ainsi que les objectifs du PGRI

14D : Encourager les démarches pollueur-payeur pour la pollution provenant des industries ou autres activités situées sur les bassins versants LTM

- SDAGE Seine-Normandie

Les démarches pollueur-payeur trouvent leur traduction au travers du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

- SDAGE Artois-Picardie

Orientation E-2 : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs environnementaux

- Disposition E-2.1 : Mener des politiques d'aides publiques concourant à réaliser les objectifs environnementaux du SDAGE et du document stratégique de la façade maritime Manche Est- mer du Nord, ainsi que les objectifs du PGRI

Orientation E-5 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau dans l'atteinte des objectifs environnementaux (En cours de consolidation)

- Disposition E-5.2 : Renforcer l'application du principe pollueur-payeur

14E : Contribuer au développement des connaissances sur les mécanismes et impacts de l'eutrophisation marine et soutenir les stratégies de réduction d'apport de nutriments à la mer LTM

- SDAGE Seine-Normandie

Orientation 2.3 : Adopter une politique ambitieuse de réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire du bassin

- Disposition 2.3.3 : Soutenir les filières permettant de pérenniser et développer les surfaces de cultures à bas intrants sur l'ensemble du bassin pour limiter les transferts de polluants dans l'eau
- Disposition 2.3.5 : Former les agriculteurs actuels et futurs aux systèmes et pratiques agricoles résilients

Orientation 5.1: Réduire l'apport en nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine)

- Disposition 5.1.2 : Mieux connaître le rôle des apports en nutriments
- SDAGE Artois-Picardie

A VENIR

15 - GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL FACE AUX RISQUES NATURELS ET AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Adapter la gestion de l'aménagement du littoral sous la contrainte des phénomènes naturels littoraux, pour répondre aux besoins des communautés littorales en s'appuyant sur des stratégies intégrées évolutives promouvant la sobriété foncière, la limitation de l'artificialisation et les services rendus par la restauration des milieux naturels dégradés

Décliné en OE et 5 OSE particuliers

Le trait de côte s'inscrit dans l'espace géographique plus large de la « bande côtière », où sont comblés les besoins d'urbanisation et d'infrastructures pour les activités, en fonction des choix d'aménagement et de développement territorial. La bande côtière est

d'une part un ensemble de milieux naturels typiques, rares et fragiles dont le bon état et la santé des écosystèmes conditionnent à la fois un bon fonctionnement de l'interface terre-mer et la possibilité pour la vie marine de perdurer. Elle est, d'autre part, une échelle d'étude et de réflexion pertinente pour éclairer les choix d'aménagement et de développement durable des territoires littoraux.

La bande côtière est en permanence exposée à de nombreux phénomènes perturbateurs, risques ou menaces, tantôt de survenances aléatoires ou parfois d'évolutions inéluctables. La submersion marine et l'érosion sont les deux les plus fréquemment cités et pris en compte. L'érosion, elle-même, prend des formes très différentes comme les effondrements de falaises ou le grignotage de dunes et de plages de sable ou de galets, par exemple. En zone basse, submersion et érosion se conjuguent parfois comme lors de l'invasion de marais littoraux par la mer dont résulte une avancée significative du trait de côte à l'intérieur des terres, ou lors de l'érosion de cordons dunaires qui protègent une zone de polder de la submersion. Certains aléas sont, eux, d'origine continentale. Les plus connus sont certainement les inondations, par crue continentale ou par ruissellement, assez fréquentes dans les basses vallées, auxquelles s'ajoutent parfois des remontées de nappes continentales.

Comme pour les aléas, l'artificialisation de la bande côtière est à la fois maritime et terrestre. L'artificialisation « maritime » concerne, d'une part, le domaine public maritime dont les superficies des « petits fonds marins », les estrans et les embouchures fluviales. Elle est reconnue comme une « source de pression », générant des dégradations, sur le milieu marin. L'artificialisation « terrestre » est également une source importante de pression sur la biodiversité, les milieux naturels et les espaces agricoles.

Les territoires de la bande côtière des deux régions de la façade maritime sont ainsi confrontés à des défis d'ampleur, pour lesquels beaucoup reste à inventer. Il faut trouver de nouveaux chemins d'un développement durable, sous la contrainte des phénomènes naturels littoraux, pour répondre à l'exigence de la restauration des milieux naturels dégradés par l'artificialisation, et aux demandes du fonctionnement des communautés littorales.

Pour aboutir à un projet de territoire à long terme, ces chemins pourront emprunter de manière conjuguée des solutions temporaires telles que le rechargement de plages et des solutions à long terme telle que la recomposition spatiale, avec des échéances à +30 et +100 ans.

La maîtrise de l'artificialisation et la promotion de la sobriété dans l'aménagement littoral sont également cruciales.

La consolidation et la valorisation des données économiques et écologiques des solutions fondées sur la nature, ainsi que la mise en œuvre des outils législatifs récents fournis par la loi climat et résilience, sont essentielles pour assurer une gestion durable du littoral.

La dénomination « gestion du trait de côte » intègre ici la prise en compte de l'évolution de son tracé, des risques de submersion marine, d'inondations continentales, de remontée du biseau salé et des phénomènes tempétueux.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTICULIERS

15A : Développer des stratégies intégrées pour la gestion du trait de côte depuis les solutions temporaires jusqu'à la recomposition spatiale, en fonction des enjeux locaux CC SOB LTM

15B : Adapter les territoires aux risques naturels amplifiés par le changement climatique, en intégrant des éléments tels que les cartographies d'exposition aux risques, la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique du PNACC3 aux différents documents de planification et d'urbanisme CC LTM

15C : Promouvoir la sobriété et limiter l'artificialisation du littoral en développant une séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) adaptée CC SOB LTM

15D : Valoriser les données économiques et les fonctions écologiques des solutions fondées sur la nature dans les stratégies de gestion du littoral CC SOB LTM

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	15A : Développer des stratégies intégrées pour la gestion du trait de côte depuis les solutions temporaires jusqu'à la recomposition spatiale, en fonction des enjeux locaux
Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire les territoires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, concertées et partagées entre différents secteurs (rechargement, aménagement, transports terrestres, ports...), prenant en compte tous les aléas liés au changement climatique, dont l'aléa de submersion - Accompagner les collectivités territoriales par des outils d'adaptation et de recompositions spatiales, dans la perspective de projets de territoire pour faire face au recul du trait de côte, et aux submersions marines chroniques et extrêmes - Planifier et accompagner la relocalisation d'activités (mise à l'abri des populations et des biens, garantir l'accès à la mer des activités) - Assurer la cohérence entre les Stratégies locales de gestion intégrées du trait de côte (SLGITC), les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) - Poursuivre l'élaboration des plans de prévention, en cohérence avec les ODD identifiés <p>Prise en compte du cahier d'acteur n°89 dans cet OSE.</p>
Activités concernées	Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : nombre de logements en zone basse littorale exposée a risque de submersion marine/ surface occupée par des activités économiques en zone basse littorale exposée au risque de submersion marine/

	<p>nombre de sites suivis dans le cadre du programme Adapto (gestion souple du trait de côte)/ % du linéaire couvert par une stratégie de gestion intégrée des risques littoraux/ part du linéaire côtier exposé aux risques littoraux couverts par un plan de prévention (PPRI, PPRL)/ nombre d'innovations techniques d'aménagement côtiers financées</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de communes littorales inscrites dans le décret-liste (pour l'érosion du littoral)</p>
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Gouvernance ; culture du risque
Politiques publiques associées	PNACC, Loi Climat et résilience, SRADDET, SCOT, PLUi, , PPRI, PPRI ; Stratégie nationale de gestion du trait de côte La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), ,la stratégie nationale biodiversité (SNB) (En cours de consolidation)
Impacts sur d'autres objectifs	6A-B ; 7D-E-F ; D01-HB-01-02-03-04-05-06 ; D05-OE01-02-03-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02-03-04 ; D08-OE01-05-07 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	- Élaboration d'un document de planification prospectif sur l'ensemble de la façade maritime en tenant compte des activités ayant un besoin d'accès à la mer.

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	15B - Adapter les territoires aux risques naturels amplifiés par le changement climatique, en intégrant des éléments tels que les cartographies d'exposition aux risques, la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique du PNACC3 aux différents documents de planification et d'urbanisme
----------------------------------	--

Contribue à	<p>SNML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les intrusions de biseaux salés dans les nappes littorales, engager une gestion sobre et résiliente de la ressource en eau, adaptée aux fluctuations démographiques, développer la réutilisation des eaux usées traitées - Flécher et enrichir – selon les besoins identifiés et hiérarchisés ainsi que les capacités financières des collectivités – les offres de financements pour accompagner les changements induits ; Annoter en particulier dans le cadre des travaux du Comité National du Trait de Côte dont la mission est d’actualiser la Stratégie Nationale du Trait de Côte (SNTC) et de définir des modèles de financement de recompositions spatiales via des fonds existants (par exemple, le fonds Vert, les fonds européens, les fonds existants de l’Agence de financement des infrastructures de transport de France) ou via des fonds à créer. Le CNTC est accompagné par une mission inter-inspection et le Cerema - Assurer la cohérence entre les Stratégies locales de gestion intégrées du trait de côte (SLGITC), les stratégies locales de gestion des risques d’inondation (SLGRI), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Schémas régionaux d’aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) <p>Prise en compte du cahier d’acteur n°89 dans cet OSE.</p>
Activités concernées	Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral
Indicateurs et cibles	<p>Indicateur 1 : nombre de plan, programme, schéma ou projets ayant pris en compte les effets du changement climatique sur le littoral (élévation du milieu marin, mobilité du trait de côte, augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes tempétueux, évolution du biseau salé ...)</p> <p>Cible 1 : en augmentation</p> <p>Indicateur 2 : Taux de couverture des communes par cartographies locales du RTC</p>

Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Gouvernance ; culture du risque
Politiques publiques associées	Loi Climat et résilience, SCOT, PLUi, PPA, PPRI, PPRI ; Stratégie nationale de gestion du trait de côte
Impacts sur d'autres objectifs	6A-B ; 7D-E-F ; D05-OE01-02-03-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-03-04 ; D08-OE01-05 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements et développer des outils de sensibilisation afin de développer la culture du risque auprès des populations littorales mais aussi touristiques - Formuler des hypothèses et leurs impacts quant à l'élévation du niveau marin et de mobilité du trait de côte à l'échéance de la validité du plan, programme, schéma ou de la fin de vie prévue des ouvrages afin d'anticiper conjointement (Etat et collectivités) la recomposition spatiale nécessaire

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	15C : Promouvoir la sobriété et limiter l'artificialisation du littoral en mettant en œuvre une séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) adaptée
Contribue à	<p>SML2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une gestion sobre et résiliente de la ressource en eau, adaptée aux fluctuations démographiques, développer la réutilisation des eaux usées traitées <p>Prise en compte des cahiers d'acteur n°85, 89 et 94 dans cet OSE.</p>

Activités concernées	Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : A définir durant le cycle
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Développement portuaire, Tourisme littoral ; Gouvernance ; culture du risque
Politiques publiques associées	Stratégie nationale de gestion du trait de côte, Loi Climat et Résilience (sur terrestre)
Impacts sur d'autres objectifs	6A-B ; 7D-E-F ; D01-HB-01-02-03-04-05-06 ; D05-OE01-02-03-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02-03-04 ; D08-OE01-05-07 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	- Renaturer les marais littoraux pour restaurer la fonctionnalité de ces écosystèmes

OBJECTIF STRATEGIQUE PARTICULIER	15D : Valoriser les données économiques et les fonctions écologiques des solutions fondées sur la nature dans les stratégies de gestion du littoral
Contribue à	SNML2 : <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les initiatives locales performantes, notamment les solutions fondées sur la nature pour des aménagements doux et durables face à l'érosion - Renforcer les stratégies de gestion de la submersion, en intégrant l'effet de l'érosion et en promouvant

	les solutions fondées sur la nature
Activités concernées	Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral
Indicateurs et cibles	Indicateur 1 : Cible 1 :
Localisation	Secteurs 1, 2, 3, 4, 6, et 7
Facteurs d'influences	Gouvernance ; culture du risque
Politiques publiques associées	Stratégie nationale de gestion du trait de côte
Impacts sur d'autres objectifs	
Pistes de mesures opérationnelles ou d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des synergies entre les activités et les besoins tels qu'entre le dragage des sédiments et le rechargement de plages - Favoriser la gestion souple du trait de côte (bassins de crues, marais, systèmes dunaires, etc.)